

Volume 1, Numéro 2

Octobre 2020

Agrologists Agronomes Canada Automne 2020



Professionnels canadiens en agronomie

Laboratoire de diagnostic des maladies végétales de l'Î.-P.-É.

Par Marleen Clark, P.Ag.

Le ministère de l'Agriculture et des Pêches de l'Î.-P.-É., le Laboratoire d'analyse de l'Î.-P.-É., le Laboratoire de diagnostic des maladies végétales de l'Î.-P.-É. sont au service de tous les producteurs de marchandise, des représentants agricoles et des producteurs de serres. Le diagnostic des problèmes végétaux est la première étape d'un

À l'intérieur :

Laboratoire de diagnostic des maladies végétales de l'Î.-P.-É. 1

Ordre des Agronomes du Québec 2

les modifications aux règlements de la Saskatchewan 3-4

Institut des agronomes de Terre-Neuve-et-Labrador 4

l'Institut des Agronomes de Colombie-Britannique 5

Le Manitoba et la Saskatchewan confirment les droits de mobilité 6

l'Institut des agronomes de la Nouvelle-Écosse 8

programme de gestion efficace et économique. Il est important de découvrir quelle est votre maladie et d'appliquer les mesures de contrôle appropriées pour prévenir ou atténuer la réapparition de la maladie. L'identification de la maladie permet d'éviter les conjectures et de confirmer la maladie à laquelle vous êtes confronté avant le traitement. Certains types de cultures que le diagnostiqueur doit traiter sont notamment les pommes de terre, les céréales, les cultures fruitières et les cultures de choux. Les maladies courantes de la pomme de terre identifiées de façon routinière sont la pourriture brune des cabosses, la pourriture sèche du Fusarium, la pourriture brune, la pourriture rose et le phoma bactérien. Le diagnostic est établi à l'aide de diverses techniques de diagnostic et les clients reçoivent un rapport personnalisé avec les résultats de leur ou leurs échantillons ainsi que des informations supplémentaires telles que des fiches d'information pertinente sur la maladie en question. Le rapport

comprendra des informations sur la maladie végétale identifiée, ainsi que l'orientation vers les spécialistes du ministère de l'Agriculture de l'Î.-P.-É. Ce service est gratuit.

Les échantillons peuvent être soumis directement au laboratoire de diagnostic des maladies végétales, qui est situé dans les laboratoires d'analyse de l'Î.-P.-É. au 23, Innovation Way, Charlottetown, Î.-P.-É. Un formulaire de demande de diagnostic peut être trouvé sur le site Web du gouvernement à l'adresse www.princeedwardisland.ca/labservices.

Les échantillons peuvent être soumis directement au laboratoire de diagnostic des maladies végétales, qui est situé dans les laboratoires d'analyse de l'Î.-P.-É. au 23, Innovation Way, Charlottetown, Î.-P.-É. Un formulaire de demande de diagnostic peut être trouvé sur le site Web du gouvernement à l'adresse www.princeedwardisland.ca/labservices

Lorsque vous soumettez un échantillon pour un travail de diagnostic, veuillez

**En recherche d'emploi?
Consultez les possibilités
d'emploi nationales sur le
site d'emploi d'Agrologists
Agronomes Canada!**

<https://agrologistscanada.ca/fr/employment-opportunities/>

joindre le formulaire à l'échantillon. L'échantillon doit être un échantillon frais et représentatif du problème. Pour le matériel végétal, un sac en plastique avec une serviette en papier humide aidera à conserver l'intégrité de l'échantillon. Pour les échantillons de tubercules de pommes de terre, les sacs en papier sont les mieux adaptés. Pour plus d'informations sur la manière de prélever un échantillon en vue d'un test, veuillez consulter les informations sur notre site Web à l'adresse suivante : <https://www.princeedwardisland.ca/en/information/agricultureandfisheries/howcollectplantandsamplesplantdiseaseidentification>.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Marleen Clark au 902 368-5261 ou 902 620-3300 ou par courriel à l'adresse mmclark@gov.pe.ca.

Mises à jour et nouvelles de l'ordre des agronomes du Québec (OAQ)

Le congrès annuel 2020

Pour la toute première fois, le congrès annuel de l'Ordre des agronomes du Québec aura lieu de manière complètement virtuelle. Vous pourrez donc visionner, en direct de votre demeure, une multitude de conférences mettant en vedette l'agronome : un acteur incontournable du développement durable. Découvrez la programmation, les conférenciers, les conférences et les commanditaires qui feront de cet événement un succès en vous rendant sur le site de l'Ordre au www.oaq.qc.ca/congres2020. Vous souhaitez vous inscrire ? Rendez-vous au sur notre plateforme [ASIO](#).

Les portraits d'agronomes

Afin d'explorer en détail la profession d'agronome, l'Ordre des agronomes du Québec a été à la rencontre

d'agronomes issus des différentes régions du Québec.

Le savoir agronomique est composé d'une foule d'expertises plus intéressantes les unes que les autres. Découvrez, avec nous, les individus derrière ce savoir... ce qui les anime, ce qui les passionne et leurs idées [par ici](#).

L'intrusion d'activistes sur les lieux d'élevage : pas sans conséquence!

L'Ordre des agronomes du Québec et l'[Ordre des médecins vétérinaires du Québec \(OMVQ\)](#) s'associent pour réagir aux intrusions dans les bâtiments d'élevage qui sont survenues au courant de la dernière année. L'Ordre des agronomes du Québec remercie l'[Association québécoise des agronomes en zootecnie \(AQAZ\)](#) pour son apport dans sa réflexion. Lisez le texte sur le site de [l'Ordre](#).

Le comité sur l'agriculture durable

L'Ordre des agronomes du Québec est heureux de vous annoncer la création d'un nouveau comité ad hoc sur l'agriculture durable.

Dès 1991, l'Ordre s'est doté d'une définition de l'agriculture durable. « Une agriculture respectueuse de l'environnement, qui produit de façon sécuritaire, des aliments sains et nutritifs tout en maintenant le secteur économiquement viable, concurrentiel et en harmonie avec les industries et les secteurs connexes ».

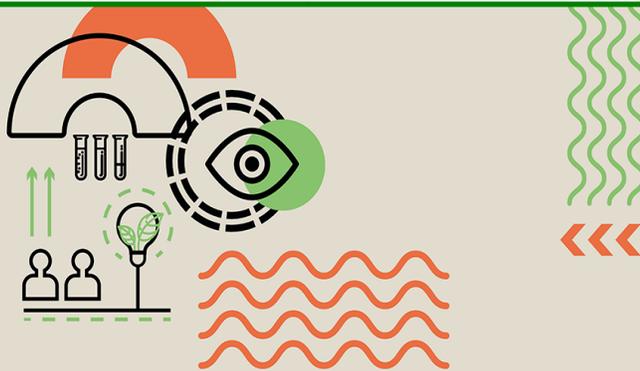
Par contre, l'Ordre se questionne à savoir si cette définition est toujours adaptée à la réalité d'aujourd'hui. La création de ce comité permettra de mettre à jour la vision de l'agriculture durable de l'Ordre qui prendra en compte les préoccupations du public, le consommateur d'aujourd'hui. Pour les 2 prochaines années, le comité de l'agriculture durable aura comme rôle de :

- Revoir la définition d'agriculture durable et la moderniser au besoin, à partir des derniers mémoires portant sur ce sujet qui ont été produits par l'Ordre en 2005 et 2007;
- Présenter au conseil d'administration des orientations et des recommandations en matière d'agriculture durable;

Évaluer si l'ensemble des lignes directrices et grilles de l'Ordre tient compte des principes de l'agriculture durable et présenter les recommandations nécessaires, notamment un mandat aux comités ad hoc pour révision.

Le portrait de la formation continue à l'Ordre présenté dans l'Agroexpress du 3 juin.

Raphaëlle Gendron, Chargée du développement professionnel à l'OAQ, dresse un portrait de l'offre de formation continue présentement disponible. Découvrez les différents secteurs couverts et les multiples régions où ont lieu certaines formations. [En savoir plus](#).



L'AGRONOME, acteur du développement durable

»»» CONGRÈS VIRTUEL
29 octobre 2020



Des modifications aux règlements de l'Institut des agronomes de la Saskatchewan

Le 2 avril 2020, l'IAS a tenu sa première assemblée générale annuelle (AGA) en ligne. Le plan initial était de tenir l'événement à Yorkton, SK dans le cadre de la convention annuelle de l'Institut, mais les restrictions liées à la COVID 19 ont impliqué que l'AGA devait avoir lieu virtuellement. L'avantage d'organiser l'événement en ligne est que plus d'agronomes auront la possibilité d'y assister, car il n'y a pas de temps de déplacement ni de dépenses à engager.

Plusieurs modifications des règlements administratifs de l'IAS ont été approuvées. Les changements apportés aux règlements des agronomes à la retraite et aux règlements sur les congés peuvent intéresser d'autres instituts d'agrotechnologie.

Pour encourager les agronomes à la retraite à rester en contact et à mettre leurs connaissances et leurs compétences au service de la profession, le règlement administratif 12.7 de l'IAS a été modifié pour supprimer les frais annuels, qui étaient de 35 \$.

De plus, le règlement de l'IAS suivant a été modifié :

4.6 Agronomes retraités

Une personne qui est membre au moment de sa retraite de la pratique de l'agrotechnologie, sur

demande au registraire, peut être désignée agronome professionnel à la retraite ou agronome technique à la retraite. Lors de cette inscription, ce membre obtiendra le droit :

- d'assister aux assemblées générales annuelles ainsi qu'aux assemblées spéciales de l'Institut et d'y voter;
- de recevoir les infolettres publiées par l'Institut,
- de recevoir des informations selon les directives du conseil de temps à autre;
- d'utiliser la désignation PAg (Ret) ou TechAg (Ret);
- de siéger à des comités, à des dirigeants de succursales ou à titre de mentor.

Règlement 8 de l'IAS. Le congé a été modifié pour clarifier le règlement. L'IAS rapporte annuellement tous les agronomes enregistrés au ministère de la Justice de la Saskatchewan et paie des frais pour chaque agronome agréé à Agrotechnologists Agronomes Canada.

Les personnes en congé sont incluses dans cette liste, il est donc important que la liste soit à jour pour éviter le paiement de frais pour ceux qui ne pratiquent plus l'agrotechnologie. La modification du règlement fait en sorte que les personnes en congé qui ne retourneront pas à la pratique soient retirées du registre.

Le règlement approuvé de l'IAS se lit maintenant comme suit :

8. Congé autorisé

8.1 Un agronome peut demander au registraire de lui accorder un congé selon les types de congé indiqués au tableau 1.1. Il est de la responsabilité de l'agronome de présenter une demande en temps opportun pour toute prolongation de la période de congé. Le non-respect de cette consigne peut entraîner la radiation du nom de l'agronome du registre annuel.

Tableau 1.1 — Types et conditions de congé

8.2 Il est de la responsabilité de l'agronome de présenter en temps opportun ses demandes de prolongation de congé. Le

non-respect de cette consigne peut entraîner le retrait du nom de l'individu du registre annuel et l'obliger à payer des frais supplémentaires lors de sa réintégration.

8.3 Les agronomes stagiaires en congé autorisé sont admissibles à franchir les étapes requises, à l'exception de l'expérience de travail.

8.4 Les agronomes en congé sont encouragés à déclarer les heures de développement professionnel continu, si applicable.

De plus, le règlement administratif 12.7 de l'IAS a été modifié pour permettre à l'Institut de facturer des frais annuels de 35 \$ aux agronomes en congé.

Toutes les modifications aux règlements de l'IAS ont été examinées et approuvées par le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan et publiées dans la Saskatchewan Gazette. Les modifications du règlement administratif de l'IAS ont été approuvées par le ministère de la Justice de la SK.

Types de congé	Durée et fréquence	Droits de pratique et d'adhésion
Congé familial / parental / de compassion	Jusqu'à un an, extensible à un maximum de deux ans pour chaque congé.	Droits d'adhésion à part entière, aucun droit de pratique.
Congé général	Jusqu'à un an, extensible à un maximum de deux ans sur une période de 10 ans.	Aucun droit d'adhésion ni de pratique.

Des modifications aux règlements de l'Institut des agronomes de la Saskatchewan

Pour plus d'information, visitez le [site Web de l'IAS](#) et téléchargez les règlements actuels.

Qu'est-ce que l'agrologie? Qu'est-ce qu'un agronome?

Pour expliquer la profession d'agronome, il n'est pas toujours pratique de citer la *Loi sur les agronomes* et de reformuler la définition est une pratique acceptable afin d'apporter clarté et compréhension. Lors de sa réunion de juin 2020, le Conseil provincial de l'IAS a collaboré à la mise à jour de la définition

supplémentaire. C'est celle que nous utilisons lorsque nous parlons de la profession à nos agronomes agréés et au public.

L'agrologie est : l'application et l'amélioration des connaissances scientifiques, y compris l'économie, la production, la gestion et l'utilisation des plantes, des animaux, des sols, des micro-organismes et de l'environnement naturel.

Un agronome est un professionnel agréé qui

possède une formation scientifique et une formation en agrologie.

Un bref discours mis à jour (argumentaire éleveur) a été élaboré pour décrire l'agrologie à ceux qui ne connaissent pas la profession.

L'agrologie utilise des connaissances scientifiques, y compris l'économie, pour aider à atteindre une production agricole optimale de produits alimentaires et agricoles sûrs pour les consommateurs en utilisant des méthodes sûres et des pratiques environnementales durables.

Les agronomes sont des professionnels agréés ayant une scolarité et une formation scientifiques qui travaillent dans l'agriculture, l'agro-industrie et les secteurs environnementaux connexes. Les agronomes utilisent une désignation PAg ou TechAg pour informer le public qu'ils satisfont aux qualifications et utilisent des pratiques compétentes, sûres et éthiques.

À l'avenir, ces mises à jour seront intégrées dans les communications futures pour éduquer et améliorer la compréhension de ce qu'est et n'est pas la pratique de l'agrologie.

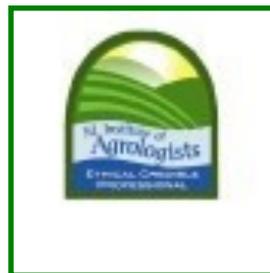
l'Institut des agronomes de Terre-Neuve-et-Labrador

L'assemblée générale annuelle du NLIA s'est tenue le 4 mai par le biais de Zoom, en présence de 16 membres. Il s'agissait de la première réunion virtuelle de notre Institut et nous prévoyons utiliser cette technologie pour organiser une présentation en ligne pour les membres plus tard, en septembre. Lors de l'AGA, Nick Kelly, PAg, a été élu président du NLIA. Nick

est un membre retraité qui a travaillé à l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Le conseil d'administration du NLIA continue à soutenir la norme d'éducation nationale et a récemment accepté deux nouveaux membres sous ces qualifications. Une troisième candidature est actuellement à l'étude. Le NLIA a également préparé l'article « Sujet brûlant » pour l'édition de

juillet du bulletin trimestriel du Atlantic Agrology Network Newsletter. Lisez le [par ici](#) en anglais.



crédit photo: Stacy Bruce, agr.



L'AGRONOME, acteur
du développement durable

CONGRÈS VIRTUEL
29 octobre 2020



Mises à jour de l'Institut des agronomes de Colombie-Britannique

Le BCIA a eu six mois bien remplis malgré la situation de COVID-19.

Bourses d'études

Les bourses d'études 2020 du BCIA sont acceptées pour les étudiants qui suivent un programme d'études postsecondaires en agronomie en Colombie-Britannique.

Les candidats à une bourse d'études doivent :

- Être actuellement inscrits dans un programme d'études lié à l'agronomie dans un institut postsecondaire reconnu de la Colombie-Britannique
- Les étudiants de premier cycle ont suivi au moins deux années d'un programme de premier cycle et sont à plein temps
- Les étudiants diplômés peuvent être des étudiants à temps plein ou à temps partiel (pas moins de 2 cours)

Un étudiant membre ou inscrit au BCIA (remplir le formulaire de demande d'adhésion pour étudiant qui se trouve ici : <https://www.bcia.com/members/student-membership>)

- Être un Canadien ou un résident permanent du Canada

Avoir une moyenne des résultats scolaires de B+ au cours des 2 années précédentes (minimum 15 cours) d'études postsecondaires.

Tous les candidats doivent d'abord être acceptés en tant que membre inscrit ou étudiant du BCIA avant de soumettre leur demande. Les boursiers peuvent faire publier leur photo et leur essai dans le matériel promotionnel et les médias sociaux du BC Institute of Agrologists.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au

30 octobre 2020. Veuillez visiter le site <https://www.bcia.com/news/2020-bcia-scholarships-applications-available> pour des informations supplémentaires.

Appel à candidatures pour les comités non professionnels

Cet avis de poste est un appel général pour les candidats intéressés en Colombie-Britannique qui souhaitent être pris en considération pour des postes de membres de comités non professionnels par le BC Institute of Agrologists, et régis par le Professional Governance Act (PGA).

Pour plus d'informations, veuillez visiter le site <https://www.bcia.com/employment/law-committee-positions>.



crédit photo: Stacy Bruce, agr.

Nomination de conseillers non professionnels au Conseil

Comme les personnes inscrites le savent peut-être, le nouveau Professional Governance Act exige que des conseillers non professionnels fassent partie du Conseil. En conséquence, en juillet 2020, le gouvernement provincial a



crédit photo: Ried McTavish, agr.

nommé trois conseillers non professionnels: Brock Edean, Matthew Voell et Aiden Wiechula. Veuillez vous joindre à nous pour leur souhaiter la bienvenue au BCIA.

PGA et définitions des pratiques réglementées et restreintes

Le groupe de travail PGA du BCIA a récemment proposé au gouvernement provincial une définition de la « pratique réglementée » qui inclut les exemptions proposées et les titres réservés comme base pour les annexes du PGA qui remplaceront l'actuelle *Loi sur les agronomes*.

Le personnel du BCIA et le groupe de travail ont commencé à travailler sur les définitions proposées pour les « pratiques réservées ». Cette définition sera la spécification des activités qui seront exclusivement réservées aux titulaires d'un enregistrement BCIA et peut donc être considérée comme la partie

principale de nos droits de pratique proposés pour la profession. Ce processus comprendra également la clarification des pratiques que les régulateurs respectifs conviennent de considérer comme relevant de la compétence conjointe de deux ou plusieurs des cinq régulateurs. Par nécessité, ce travail comprendra un examen approfondi et une restructuration probable des 38 domaines d'exercice actuels régis par le BCIA.

AGA provincial 2020 et AGA des branches

Le 11 juin 2020 a eu lieu la première assemblée générale annuelle virtuelle de l'histoire du BCIA. Bien que mandaté par le respect des restrictions actuelles de la COVID-19, le Conseil discute depuis quelques années de l'utilisation des formats en ligne. Bien que le BCIA ait connu quelques difficultés matérielles et des problèmes de capacité logicielle, la présence de plus de 500 inscrits est révélatrice de la popularité et de la longévité de ce format.

Le Manitoba et la Saskatchewan confirment les droits de mobilité TechAg

L'harmonisation récente des normes entre les deux provinces élimine les formalités administratives, favorise les possibilités et met l'accent sur la protection du public.

Les organismes de réglementation provinciaux ont travaillé pour confirmer les droits de mobilité des agronomes techniques (TechAg) au Manitoba et en Saskatchewan en vertu de

l'Accord de libre-échange canadien, de l'Accord commercial de partenariat New-West et des règlements administratifs. Le changement signifie que les TechAgs enregistrés dans une province peuvent demander à pratiquer l'agronomie dans l'autre province sans formation, expérience, examens ou évaluations supplémentaires.

Les lois sur les agronomes de la Saskatchewan et du

Manitoba exigent que toute personne pratiquant l'agronomie soit membre inscrite de leur organisme de réglementation provincial. Toute personne travaillant sans un permis d'enregistrement en vigueur peut faire l'objet de sanctions ou de dispositions d'injonction en vertu de la législation. Les agronomes travaillant dans les deux provinces doivent être enregistrés dans les deux provinces.

Pour exercer les droits de mobilité, le TechAg ne doit pas être soumis à des limitations de pratique, des restrictions ou des conditions où il est actuellement enregistré et doit également satisfaire à toutes les exigences de compétence et d'assurance qualité applicables.

Pour plus d'informations, veuillez visiter le Saskatchewan Institute of Agrologists at <https://sia.sk.ca/> and Agrologists Manitoba at <https://agrologistsmanitoba.ca/>.

REGISTERED AGROLOGY PROFESSIONALS

PROVIDING
**ESSENTIAL,
QUALIFIED,
SKILLED AND
REGULATED**
ADVICE TO
IMPROVE FARMING
OPERATIONS.

**SETTING THE
STANDARD**
ADDING VALUE



FOR MORE INFORMATION



Agrologists
MANITOBA

agrologistsmanitoba.ca



SIA Saskatchewan Institute of
Agrologists
Saskatchewan Institute of Agrologists, Past Presidents

sia.sk.ca

*The Agrologists Acts of Saskatchewan and Manitoba requires anyone who is practicing agrology, including agronomists, to be registered with the provincial agrology regulator where they are providing advisory services.

Le SIA et les Agronomes du Manitoba s'associent pour publier une annonce d'une demi-page dans le magazine *Grow Pro*, une publication de Glacier Media destinée principalement aux agronomes et aux personnes impliquées dans les cultures agricoles.

L'objectif principal de l'annonce est de sensibiliser le public et comprend un message spécifique sur la conformité de l'enregistrement à la législation. Les deux organismes de réglementation partagent des objectifs similaires et cette action s'inscrit bien dans les efforts visant à réduire l'incidence des pratiques non autorisées. Un objectif secondaire est de montrer aux membres enregistrés que nous les soutenons par un message sur leur valeur. La publication sera distribuée au début du mois d'octobre.

Nouvelles et mises à jour de l'institut des agronomes de l'Ontario

Appel aux mentors

L'un des avantages les plus importants d'être membre de l'OIA est la connexion ! Nous tentons d'offrir des connexions à travers différents champs d'activité, niveaux d'expérience et différentes régions de la province.

En 2020, nous mettrons en relation les agronomes stagiaires

avec des agronomes professionnels et techniques bien établis, y compris nos membres retraités. Cette année, il s'avère exceptionnellement difficile pour nos nouveaux membres de trouver des opportunités de réseautage et de développement professionnel.

Si vous souhaitez participer en tant que mentoré ou mentor, veuillez envoyer un courriel à katie@oia.on.ca pour plus d'informations.

Ministère de l'Agriculture de l'Ontario concernant le transport des animaux d'élevage

Le gouvernement provincial de l'Ontario a présenté en

infraction le fait d'arrêter, d'obstruer, de gêner ou d'interférer de toute autre manière avec un véhicule à moteur transportant des animaux d'élevage. Pour plus d'informations, visitez le site <https://blackburnnews.com/agrimedia/agrimedia-news/2020/09/01/provinces-agriculture-minister-talks-bill-156/>.

crédit photo : Grahame Gielens, agr.



Centres de détresse en Ontario

Les centres sont disponibles pour offrir un soutien confidentiel et privé à toute personne qui se sent émotionnellement touchée, ou en détresse ou en crise en raison des difficultés que connaît l'industrie agricole de l'Ontario. Que vous soyez directement touché ou que vous soyez un proche - famille, amis ou collègues de travail - vous pouvez contacter les centres de détresse 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, tous les jours de l'année.

- Cambridge : 519 658-5455
- Région de Durham : 1 800 452-0688 ou 905 430-2522
- Grey-Bruce : 1 877 470-5200
- Kingston : 613 544-1771
- Comtés de Lanark, Leeds et Grenville : 800 465-4442
- Niagara Falls, St. Catharines : 905 688-3711
- North Halton: 905 877-1211
- Nord de l'Ontario : 1 855 554-4325
- Oakville : 905 849-4541
- Ottawa et région : 613 238-3311
- Région de Peel : 905 459-7777
- Ontario (francophone) : 1 800 567-9699
- Toronto : 416 408-4357
- Comtés de Wellington et Dufferin : 1 888 821-3760
- Comtés de Windsor et Essex : 519 256-5000



Les questions, les commentaires et les suggestions devraient être envoyés à office@bcia.com

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires sur notre deuxième édition!

Trouvez-nous sur le Web au
<https://agrologistscanada.ca/>

Agrologists Agronomes Canada est un organisme national composé de neuf organismes de réglementation provinciaux. Comme membres de l'équipe d'Agrologists Agronomes Canada, les organismes provinciaux travaillent ensemble à :

- ◆ Remplir les obligations nationales en matière de mobilité de la main-d'œuvre (p. ex., harmoniser les exigences en matière d'agrément afin de permettre aux agronomes d'obtenir un permis après de n'importe quel organisme de réglementation au Canada)
- ◆ Encourager le rôle de l'agronomie et des agronomes au Canada

« Comme organismes provinciaux de réglementation, nous offrons des permis aux agronomes et une supervision réglementaire pour veiller à la protection du public dans chaque province par une pratique sécuritaire, compétente et éthique. »

Nouvelles de l'institut des agronomes de la Nouvelle-Écosse

Avec les restrictions liées à la COVID-19 qui sont en vigueur depuis le début du printemps, le NSIA a rencontré des difficultés dans la planification et l'administration des événements. L'assemblée générale annuelle, qui a toujours eu lieu en avril, a été reportée, ainsi que le dîner de remise des prix et distinctions qui l'accompagnait. Nous espérons pouvoir offrir une réunion aux membres cet automne, que ce soit en personne ou virtuellement.

Les visites au printemps et à l'automne n'ont pas pu avoir lieu non plus cette année. Ce sont généralement des visites de fermes locales ou d'entreprises de type agricole.

Elles reprendront lorsque les restrictions seront levées.

Le NSIA a pu offrir aux membres une présentation virtuelle en août par une chercheuse régionale, pendant laquelle elle a discuté de ses recherches dans le domaine de la sélection des baies et a répondu aux questions immédiatement après. C'était une façon d'offrir aux membres des heures de développement professionnel à un moment où il peut être difficile de les obtenir. Nous planifions actuellement d'autres événements virtuels de ce type, avec l'objectif d'en organiser un par mois



crédit photo: Stacy Bruce, agr.

jusqu'à ce que les événements en personne puissent se dérouler à nouveau en toute sécurité.

Vous trouverez de plus amples informations sur les événements à venir sur notre

site Web (<http://nsagrologists.ca/>), ainsi que dans le bulletin trimestriel du Atlantic Agrology Network Newsletter, dont la prochaine édition paraîtra à la mi-octobre.